

Livre blanc

Renforcer l'assurance vie

au service de l'économie et de la
croissance durable

ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE
2022

**Renforcer
l'assurance vie
au service de
l'économie et de la
croissance durable**



Éditorial

de Florence Lustman





Florence Lustman
Présidente de France Assureurs

Engagés pour une épargne adaptée aux besoins des Français et aux défis économiques

Avec 18 millions de détenteurs de contrats, 38 millions de bénéficiaires et 1876 milliards d'euros d'encours⁽¹⁾, l'assurance vie s'affirme comme le produit d'épargne préféré des Français. Quand on les interroge, ils voient l'assurance vie comme une protection face aux aléas de la vie et un amortisseur en cas de choc⁽²⁾.

Il est vrai que l'assurance vie apporte une réponse à tous les projets de vie, organise la solidarité intergénérationnelle et permet également de financer des actions sociétales et caritatives (24% des libéralités proviennent des assurances vie).

L'assurance vie joue également un rôle essentiel dans le financement de l'économie : les encours sont investis à 61% dans les entreprises et à 29% dans les États, c'est-à-dire l'action publique, ce qui est cohérent avec la volonté des épargnants de contribuer prioritairement au financement de l'économie productive⁽³⁾.

En outre, les investissements réalisés sont de plus en plus verts et responsables : 74% des actifs gérés par les assureurs sont couverts par une analyse extra-financière autour de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Et l'assurance vie est l'un des véhicules les plus efficaces en matière d'épargne responsable, car il s'agit d'une épargne de long terme avec des échelles de temps cohérentes avec le déploiement d'investissements en matière de développement durable.

Tout en finançant ses propres projets, l'épargnant a donc, *via* les investissements réalisés avec son épargne par son assureur, un impact positif sur la société. Son rôle de citoyen se trouve ainsi valorisé dans ses choix d'épargne à travers des investissements productifs et socialement responsables.

Forte de la confiance des assurés, l'assurance vie a développé son adaptabilité au fil des décennies pour contribuer à relever les grands défis socioéconomiques de notre pays. Plus que jamais, elle doit poursuivre cette mission.

C'est la raison pour laquelle ce livre blanc, après une présentation de la contribution essentielle de l'assurance vie, expose plusieurs propositions destinées à renforcer son rôle économique et son utilité sociétale.

1 – Chiffres à fin 2021.

2 – Enquête *Les Français et l'assurance vie*, conduite par OpinionWay en septembre 2021 à la demande de France Assureurs.

3 – *Ibid.*

Sommaire

Éditorial de Florence Lustman	4
Synthèse du livre blanc	7
Introduction	11
Les défis économiques de la relance	13
L'assurance vie, une solution adaptée aux projets et aux souhaits d'investissement des Français	17
L'assurance vie, un moteur essentiel du financement de l'économie française	38
Les propositions des assureurs pour renforcer le rôle de l'assurance vie au service de l'économie française et de la croissance durable	46

Synthèse du livre blanc

L'assurance vie est le seul produit d'épargne accessible à tous les Français permettant d'investir à long terme dans l'économie

L'assurance vie⁽¹⁾ représente un peu plus de la moitié de l'encours de l'épargne longue des Français en 2021.

L'assurance vie est la forme d'épargne préférée des Français avec 18 millions de détenteurs de contrats, 38 millions de bénéficiaires et 1876 milliards d'euros d'encours.

Plus des trois quarts de ses détenteurs sont des ouvriers, des employés, des agriculteurs, des professions intermédiaires ou des retraités.

L'assurance vie répond à deux besoins essentiels :

- elle est suffisamment souple et adaptable pour offrir aux épargnants des solutions fiables en matière de sécurisation et de valorisation de leur épargne, tout en favorisant la solidarité intergénérationnelle ;
- elle est particulièrement adaptée pour faire face aux défis économiques, financiers et sociétaux auxquels est confrontée la France.

Elle apporte une réponse à tous les projets de vie et permet également le financement d'actions sociétales et caritatives.

Il existe une convergence d'intérêts entre les aspirations des épargnants, qui sont 45% à souhaiter contribuer en priorité au financement de l'économie productive, et les objectifs des pouvoirs publics qui entendent préserver le tissu économique des entreprises et les emplois.

L'enquête « Les Français et l'assurance vie », conduite par OpinionWay en septembre 2021 à la demande de France Assureurs, montre que ce qui est recherché en priorité au travers de l'épargne est, pour 25% des sondés, de financer des entreprises respectant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) et, pour 20%, le

financement d'entreprises françaises ou européennes.

Grâce à son épargne, en plus du financement de ses propres projets, l'épargnant a la possibilité d'avoir un impact positif pour la société. Son rôle de citoyen se trouve ainsi valorisé dans ses choix d'épargne à travers des investissements socialement responsables.

L'assurance vie a adapté et enrichi son offre et ses supports en unités de compte afin de donner aux Français l'envie d'investir encore davantage dans l'économie productive.

Ce qui distingue l'assurance vie des autres formes d'épargne c'est qu'elle comporte à la fois une garantie en cas de vie et une garantie en cas de décès. Le contrat peut également prévoir une garantie en cas de dépendance.

Par ailleurs, le souscripteur peut demander une avance à l'entreprise d'assurance afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, à court ou moyen terme.

L'assurance vie est un vecteur d'investissement de premier plan pour l'économie française.

Au total, l'ensemble de la contribution de l'assurance vie à l'économie s'élevait à 2 417 milliards d'euros à fin 2021.

61% de ses engagements sont investis en faveur des entreprises.

Fin 2020, les investissements dans les PME/ETI atteignaient 86 milliards d'euros, en augmentation de 13% par an en moyenne depuis 2015.

53% des investissements de l'assurance vie sont réalisés dans l'économie nationale.

L'assurance vie est un puissant soutien à l'économie productive française par l'investissement dans les entreprises, à hauteur de 591 milliards d'euros sous forme d'actions

1 — Y compris retraite supplémentaire.

(263 milliards d'euros) ou d'obligations (328 milliards d'euros). Ainsi, un quart des placements des assureurs vie finance des entreprises françaises.

Les assureurs sont également les premiers financeurs de la dette publique française, par la détention d'obligations d'État à hauteur de 432 milliards d'euros.

L'assurance vie est l'un des véhicules les plus efficaces en matière d'épargne responsable, car il s'agit d'une épargne de long terme avec des échelles de temps cohérentes avec le déploiement d'investissements liés au développement durable :

- d'une part les investissements verts des assureurs (fonds thématiques environnementaux, infrastructures vertes, *green bonds*, immobilier vert) pour compte propre ont augmenté de 31% en 2020 par rapport à 2019 et s'élèvent à 113 milliards d'euros à fin 2020 ;

- d'autre part, l'encours des unités de compte « finance durable » s'élève à 124 milliards d'euros à fin 2021, en hausse de +33% sur l'année, soit une hausse deux fois plus dynamique que celle des placements en UC des sociétés d'assurance vie (+17% sur la même période).

Grâce aux placements des encours de l'assurance vie, qui constituent la principale source d'investissement des assureurs, ces derniers ont pu mettre en place des dispositifs exceptionnels de financement de la relance économique.

Les assureurs ont ainsi financé les **Prêts Participatifs « Relance »** émis par les réseaux bancaires auprès de leurs clients, ainsi que les **« Obligations Relance »** émises par des entreprises sélectionnées par des sociétés de gestion. La taille des fonds, structurés et financés par les assureurs, est respectivement de 11 milliards d'euros pour les Prêts Participatifs « Relance » et de 1,7 milliard d'euros pour les « Obligations Relance ».

France Assureurs présente des propositions destinées à pérenniser le soutien de l'assurance vie aux Français et à l'économie productive

France Assureurs réunit l'ensemble des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, relevant du Code des assurances,

soit 247 sociétés représentant plus de 99% de ce marché.



EXPLORER

En France, à fin 2021, l'assurance vie concerne 38 millions de bénéficiaires, 53 millions de contrats et 1876 milliards d'euros d'encours.

Il est essentiel de préserver ce qui fait le succès de l'assurance vie, au service des épargnants et de l'économie française.

Pour autant, **l'assurance vie doit évoluer et s'ajuster au plus près des nouvelles conditions économiques et sociétales.**

C'est la raison pour laquelle, France Assureurs, au travers de ce livre blanc, émet plusieurs propositions d'évolution de l'assurance vie : un régime fiscal en cas de décès en phase avec l'évolution de l'espérance de vie et de l'inflation, une incitation plus forte à la préparation de la retraite, une plus grande lisibilité des frais, une meilleure information des investisseurs particuliers au moment de la souscription, une atténuation de la volatilité du cadre réglementaire Solvabilité II.

 FABRIQUER

Les 5 propositions de France Assureurs

PROPOSITION 1

Actualiser certains paramètres liés à l'espérance de vie ou au coût de la vie afin de renforcer l'utilité sociétale et citoyenne de l'assurance vie au moment de la transmission.

PROPOSITION 2

Relever le plafond des versements déductibles sur le Plan d'épargne Retraite afin d'accompagner les Français dans la préparation de leur retraite et de faire de cette épargne un investissement de long terme, au service de l'économie productive.

PROPOSITION 3

Valoriser la transparence des frais, en accompagnant la dynamique française et européenne déployée dans ce sens.

PROPOSITION 4

Proposer un nouveau document d'informations clés relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs) afin d'assurer une meilleure information des investisseurs particuliers.

PROPOSITION 5

Lever les freins excessifs et atténuer la volatilité du cadre réglementaire actuel Solvabilité II afin d'augmenter la capacité des assureurs à investir à long terme dans les entreprises et de faire en sorte que les Français puissent accéder à un choix diversifié et abordable de produits d'épargne retraite.

Introduction

Un livre blanc pour que l'assurance vie participe pleinement à la relance et à la transformation de notre pays

Alors que la France aborde une phase économique et sociétale décisive, l'économie française doit saisir l'opportunité de la croissance durable.

En septembre 2021, le gouvernement a lancé le plan « France Relance », un plan national de relance et de résilience. Cette mobilisation de capitaux, destinée à propulser la France dans l'ère de la technologie, de la croissance responsable et de la lutte contre le réchauffement climatique, est unique dans l'histoire économique récente de notre pays.

Ce livre blanc dresse un état des lieux de la situation économique en France, à la fois du point de vue des entreprises et de celui des ménages.

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) français croît de 7% en euros constants, après le recul historique de 8% enregistré en 2020. Côté offre, la production française fait face à des difficultés conjoncturelles d'approvisionnement (matières premières, composants...). En parallèle, les revenus des ménages sont pénalisés par des rendements financiers tirés vers le bas et par l'inflation qui touche les dépenses d'énergie. Ces maux économiques créent de l'incertitude.

L'épargne de long terme est aujourd'hui une nécessité pour l'économie française. Il s'agit en particulier d'accompagner la reprise économique en consolidant la situation financière des entreprises, ainsi que l'emploi en France. Au sein de cette épargne de long terme, l'as-

surance vie, à laquelle les Français sont très attachés, apporte une contribution essentielle au financement de l'économie.

À travers ce livre blanc, France Assureurs entend souligner l'« utilité citoyenne » de l'assurance vie qui s'illustre par le financement des projets des Français, par leur protection en cas d'événements imprévus, par le soutien au monde associatif et caritatif, par la transmission de patrimoine, ainsi que par la création d'emplois grâce au financement de l'économie productive. L'assurance vie constitue un amortisseur important en cas de crise, tant au niveau individuel, familial, que national.

La France a plus que jamais besoin de mobiliser l'épargne en direction de l'économie productive, soit en soutenant l'action de l'État *via* le financement de la dette publique, soit en participant à l'effort de modernisation et d'investissement des entreprises. La souveraineté économique s'affirme aussi par la souveraineté des sources de financement.

Il est donc indispensable d'offrir à l'assurance vie le cadre dans lequel elle pourra apporter un soutien massif à la relance et à la transformation du pays. C'est dans cette optique que ce livre blanc émet des propositions pour renforcer l'assurance vie au service des épargnants, de l'économie et de la croissance durable.



Les défis économiques de la relance



Alors que la France n'est pas encore sortie de la pandémie de Covid-19 et que sa population doit toujours observer un certain nombre de mesures sanitaires, elle se trouve confrontée à des défis d'importance sur le plan écono-

mique, industriel et financier. Il s'agit en particulier d'accompagner la reprise économique en consolidant la situation financière des entreprises.

Des enjeux structurels et conjoncturels

Le produit intérieur brut (PIB) en France s'élève à 2303 milliards d'euros en 2020. En 2021, il croît de 7% en euros constants, après le recul historique de 8% enregistré en 2020. Mis à part ces deux années exceptionnelles, très largement liées à la crise sanitaire de la Covid-19, la croissance économique affiche une baisse tendancielle (+2,4% en moyenne par an dans les années 1980 contre +1,4% depuis le début des années 2000).

En 2020, l'activité française a chuté de 8% selon l'Insee, à la suite des fermetures administratives et des problèmes d'approvisionnement et de débouchés causés par la crise sanitaire. Les conséquences ont été très hétérogènes, avec un impact particulièrement important pour les entreprises de moins de 50 salariés et pour les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des activités culturelles⁽¹⁾. Au troisième trimestre 2021, 20% des PME et TPE signalent des difficultés de trésorerie, selon le « Baromètre PME » de Bpifrance, publié en novembre 2021.

Par ailleurs, la **hausse du niveau d'endettement** constitue une contrainte pour certaines entreprises pour mener d'éventuels projets de développement.

Ainsi, toujours d'après Bpifrance, 55% des PME déclarent que leur endettement s'est accru au cours de la crise et 41% indiquent que leur niveau d'endettement constitue une contrainte pour leur développement⁽²⁾. Le rééquilibrage du ratio dette/fonds propres apparaît prioritaire⁽³⁾. La Banque de France estime ainsi à 50 milliards d'euros les besoins de fonds propres pour assurer la viabilité et le développement des entreprises qui, antérieurement à la crise, présentaient une situation financière saine. Parmi ces besoins, 20 milliards d'euros concernent les ETI non cotées et les PME, encore peu habituées à l'ouverture de leur capital. Les fonds labellisés « Relance » visent à répondre à ce besoin dans lequel l'épargne longue apporte une contribution significative.

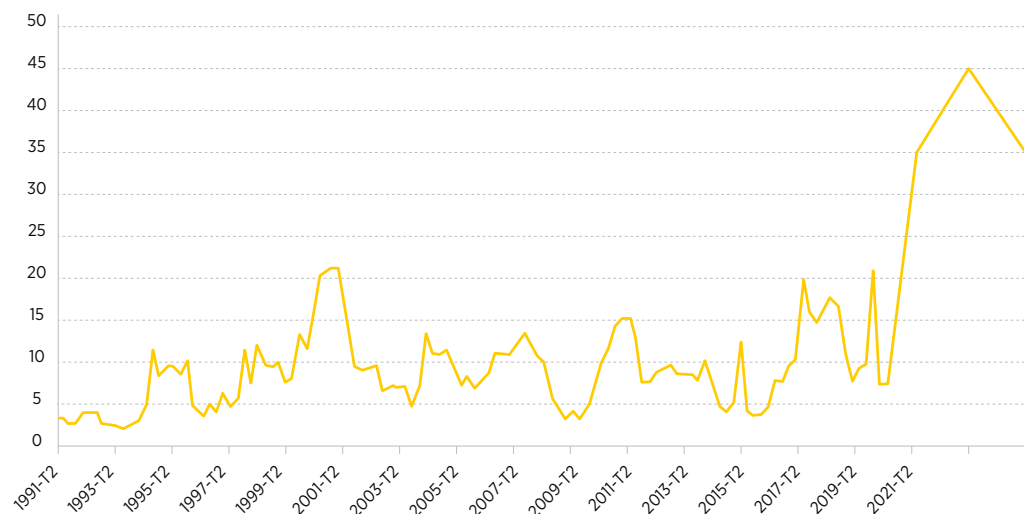
Côté offre, la production française fait face à des **difficultés conjoncturelles d'approvisionnement**. En janvier 2022, 35% des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière estimaient que ces difficultés pénalisaient leur production, après un plus haut historique de 45% en octobre 2021. Cette proportion est également en hausse dans la branche des matériels de transport, grande consommatrice de semi-conducteurs et de matières premières.

1 — Insee, L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés, décembre 2020.

2 — Le Lab Bpifrance, Baromètre PME, février 2021.

3 — Banque de France, Évaluation des risques du système financier français, décembre 2020.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES SUBISSANT DES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT (% D'ENTREPRISES CONCERNÉES)



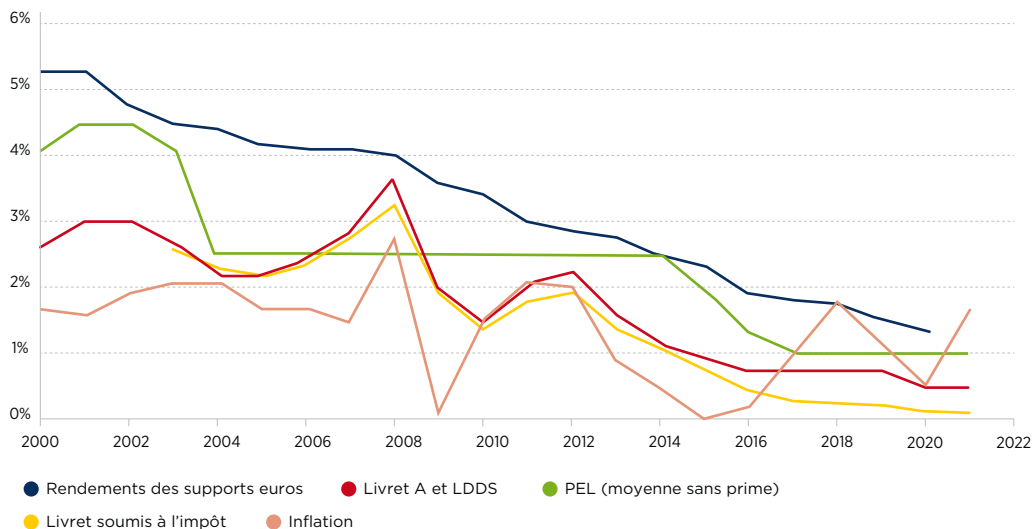
Source > Insee, Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie, Octobre 2021.

Côté demande, la consommation des ménages s'établit à 1175 milliards d'euros en 2020 et représente un peu plus de la moitié du PIB. Cette part est en très légère baisse sur la dernière décennie.

Par ailleurs, les revenus des ménages sont pénalisés par des rendements financiers tirés vers le bas par des **taux d'intérêt durablement faibles**, voire négatifs pour les échéances les plus courtes.

L'inflation concernant les dépenses d'énergie et l'évolution à la baisse des taux de rendement financiers rognent le pouvoir d'achat des Français.

TAUX D'INTÉRÊT DES PLACEMENTS ET INFLATION



Sources > Banque de France, France Assureurs, Insee.

La nécessaire relocalisation d'activités essentielles en France

La crise sanitaire a souligné le problème de la dépendance de la France vis-à-vis de pays tiers. La question de la relocalisation des activités et productions stratégiques est devenue un enjeu politique central en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées. Sur un total de 5 000 produits importés étudiés, 121 sont distribués par un nombre limité de fournisseurs et 12 de ces produits sont qualifiés de vulnérables en raison d'alternatives limitées en cas de défaillance de l'un d'entre eux⁽¹⁾.

« La relocalisation est devenue un enjeu politique central en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées »

Ces 121 produits incluent en particulier des produits chimiques et pharmaceutiques (dont des antibiotiques), métallurgiques (dont des terres rares), et des biens d'équipement (accumulateurs, machines-outils).

L'assurance vie,
une solution adaptée aux
projets et aux souhaits
d'investissement des Français

L'assurance vie, un produit plébiscité par les Français, adapté au financement de l'économie productive et des retraites

Le patrimoine des ménages⁽¹⁾ est composé pour un peu plus de 60 % par des actifs non financiers (immobilier, terrains, objets de valeur...) et pour près de 40 % par des actifs financiers. En 2021, ce patrimoine s'élève à plus de 15 000 milliards d'euros, dont la part de l'assurance représente 15 %.

« Les produits d'assurance vie représentent 36 % du patrimoine financier des Français »

Ainsi, l'encours des placements financiers des ménages s'élève à 5 900 milliards d'euros. Les produits d'assurance vie représentent 36 % de ce patrimoine financier, devant les titres (31 %), les liquidités (26 %) et l'épargne contractuelle (5 %).

L'ENCOURS DES PLACEMENTS FINANCIERS DES MÉNAGES (EN Md€)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Liquidités	1097	1150	1214	1292	1440	1547
Épargne contractuelle	279	289	294	299	305	301
Titres	1443	1567	1452	1663	1698	1826
Assurances ⁽²⁾	1994	2027	1998	2163	2209	2251
Encours total	4813	5033	4959	5417	5652	5926

* Données à fin septembre 2021.

Source > Banque de France.

Au sein de ces encours, l'épargne financière « longue » peut être définie à plusieurs niveaux, en considérant les fonds placés par les ménages français dans des enveloppes peu liquides et ayant vocation à être détenues à un terme supérieur à 2 ans.

Il faut néanmoins distinguer plusieurs catégories de produits :

- l'assurance vie et l'épargne retraite ;
- l'épargne contractuelle : plan épargne logement (PEL), plan épargne populaire (PEP) ;
- le plan d'épargne en actions (PEA) ;
- le compte titres ;
- l'épargne salariale.

En 2021, l'encours d'épargne longue est estimé à 4 300 milliards d'euros. L'assurance vie représente un peu plus de la moitié de ce montant, ce dernier étant stable depuis 2008.

Disposant d'une capacité d'épargne relativement importante, les Français demeurent toutefois prudents quant à la gestion de leur épargne. La sécurité (41 %) et la disponibilité (40 %) sont leurs deux critères prioritaires de choix en matière de produits d'épargne. Seuls 38 % des Français favorisent une prise de risque pour un rendement plus élevé. Signalons également que parmi les détenteurs d'une assurance vie, cette proportion s'élève à 48 %.

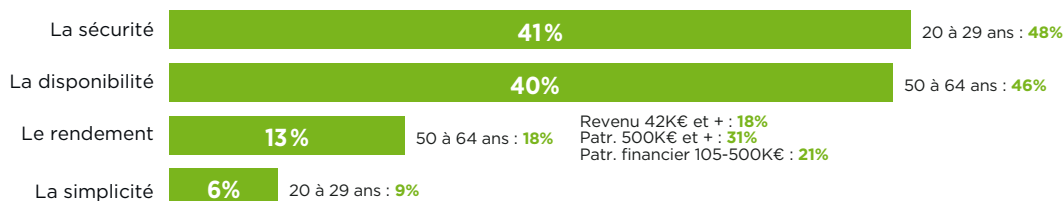
1 — Le patrimoine des ménages considéré ici comprend le patrimoine non financier et financier, hormis les autres comptes à recevoir ou à payer.

2 — Ce chiffre englobe les créances des ménages tant en assurance vie qu'en assurance de dommages.

EN MATIÈRE D'ÉPARGNE, SÉCURITÉ ET DISPONIBILITÉ SONT LES DEUX CRITÈRES PRIORITAIRES



Parmi les critères suivants, quel est le plus important pour vous en matière d'épargne ?
Base : ensemble (1500) - Une seule réponse possible

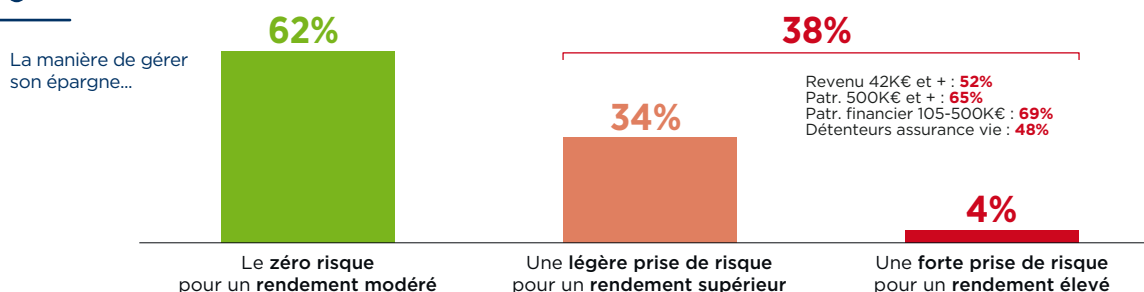


Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, OpinionWay - France Assureurs, septembre 2021.

SEULEMENT 38% DES FRANÇAIS FAVORISENT UNE PRISE DE RISQUE POUR UN RENDEMENT PLUS ÉLEVÉ



Parmi les comportements suivants, lequel décrit le mieux votre manière de gérer votre épargne ?
Base : ensemble (1500)



Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

Au sein du patrimoine financier des ménages, les liquidités constituent, en 2021, plus d'un quart de l'encours des placements, en augmentation depuis 2016. Une progression largement due aux « comptes à vue », mais également à certains livrets non soumis à l'impôt (Livrets A et Livrets de développement durable et solidaire - LDDS). Les autres postes (comptes à terme, Livrets d'épargne populaire, Livrets jeune...) sont stables ou en repli.

— Orienter l'« épargne Covid » vers le financement de l'économie

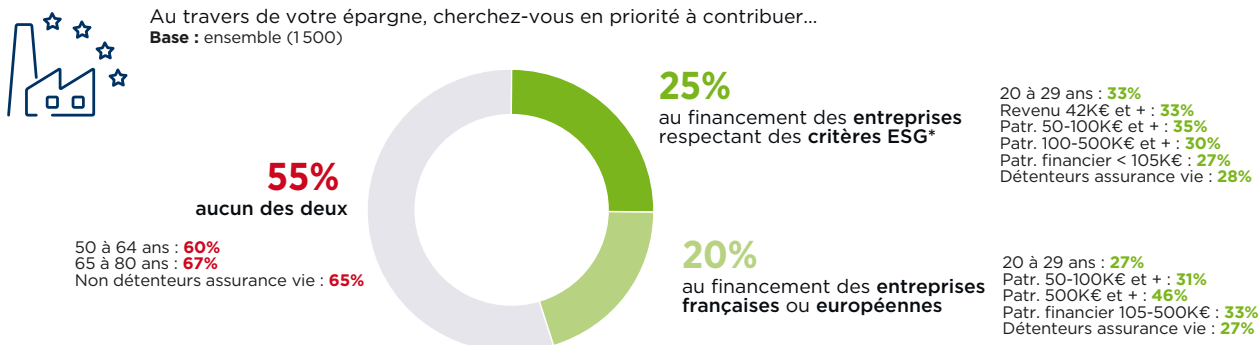
La crise liée à la pandémie de Covid-19 a généré un surplus d'épargne de 169 milliards d'euros, sur la période janvier 2020 - septembre 2021⁽¹⁾. Près des deux tiers de ce surplus sont venus grossir encore davantage les liquidités, comptes à vue et dépôts réglementés, alors qu'ils ne représentent que 32% du patrimoine financier des ménages et voient leurs rendements érodés par l'inflation.

« Cette épargne dormante pourrait accélérer la production nationale de demain si les Français l'orientaient vers l'assurance vie »

Cette épargne dormante pourrait accélérer la production nationale, d'aujourd'hui si les Français choisissaient d'en utiliser une partie pour consommer, ou de demain si les Français l'orientaient vers des placements profitables au financement de l'économie tels que l'assurance vie. Avec près de 30% des placements dans les entreprises françaises (708 milliards d'euros), l'assurance vie pourrait contribuer efficacement à la bonne orientation de ce surplus d'épargne.

1 — L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages à fin octobre 2021, Banque de France, décembre 2021.

45% DES FRANÇAIS CHERCHENT À FINANCER L'ÉCONOMIE AU TRAVERS DE LEUR ÉPARGNE



Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

L'enquête « Les Français et l'assurance vie », conduite par OpinionWay en septembre 2021 à la demande de France Assureurs montre que ce qui est recherché en priorité au travers de l'épargne est pour 25 % des sondés de financer des entreprises respectant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) et pour 20 % le financement d'entreprises françaises ou européennes.

Il existe donc une convergence d'intérêts entre les aspirations des épargnants, qui sont 45 % à souhaiter contribuer en priorité au financement de l'économie productive, et les objectifs des pouvoirs publics qui entendent préserver le tissu économique des entreprises et les emplois.

Grâce à son épargne, en plus du financement de ses propres projets, l'épargnant a la possibilité d'avoir un impact positif pour la société. Son rôle de citoyen se trouve ainsi valorisé dans ses choix d'épargne à travers des investissements socialement responsables.

L'assurance vie a adapté et enrichi son offre et ses supports en unités de compte afin de donner aux Français l'envie d'investir encore davantage dans l'économie productive.

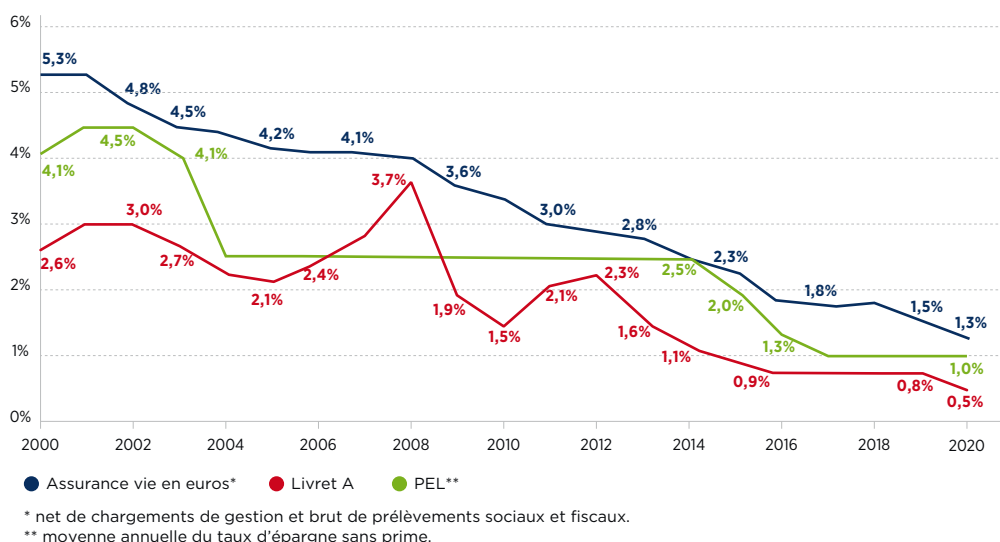
DECODER

La baisse des taux de rémunération de l'épargne

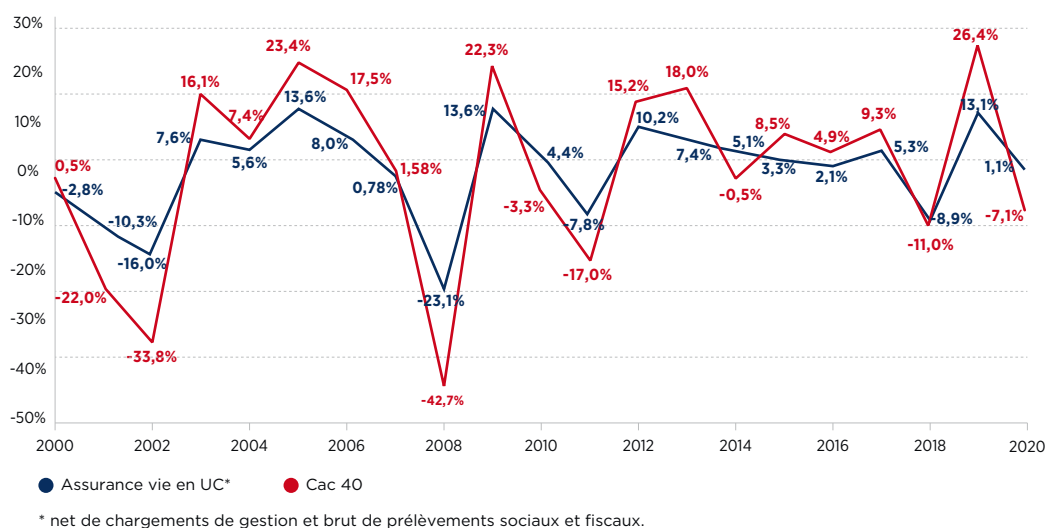
Depuis le début des années 1980, la baisse des taux pèse sur la rémunération de l'épargne des Français. Ainsi, le taux du Livret A est passé de 8,5 %, à son pic fin 1981- mi 1983, à 0,5 % depuis février 2020. Le taux des nouveaux plans épargne logement (PEL) s'élève actuellement à 1 %, bien en deçà des 6,3 % de rémunération offerts aux contrats ouverts en 1983-1984.

Au cours des vingt dernières années, le rendement de l'assurance vie en euros a toujours été supérieur à celui du PEL et du livret A. La performance de l'assurance vie en unités de compte (UC) reproduit le profil des marchés boursiers mais atténue la volatilité.

ASSURANCE VIE EN EUROS



ASSURANCE VIE EN UC



Source > France Assureurs.

— Contribuer au financement de la retraite

Du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de l'espérance de vie, les Français sont de plus en plus préoccupés quant à la pérennité des régimes de retraite obligatoires. Ainsi, 58% des Français se disent inquiets pour leur retraite et 76% pour le système de retraite dans son ensemble, avec la crainte de manquer de revenus au moment de la retraite. Cependant, seulement 19% des Français épargnent régulièrement en vue de leur retraite⁽¹⁾.

Afin de compléter leurs retraites de base et complémentaire, près de 14,8 millions de personnes détenaient en 2020 un contrat de retraite supplémentaire en cours de constitution auprès de sociétés d'assurance, de fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'organismes de gestion de l'épargne salariale.



L'épargne retraite en France

La retraite supplémentaire en France représentait 250 milliards d'euros d'encours fin 2020, dont 80% étaient gérés par les sociétés d'assurance ou les fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS).

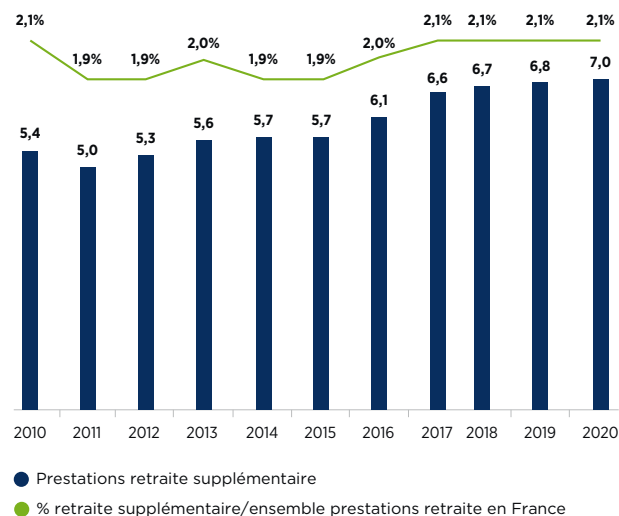
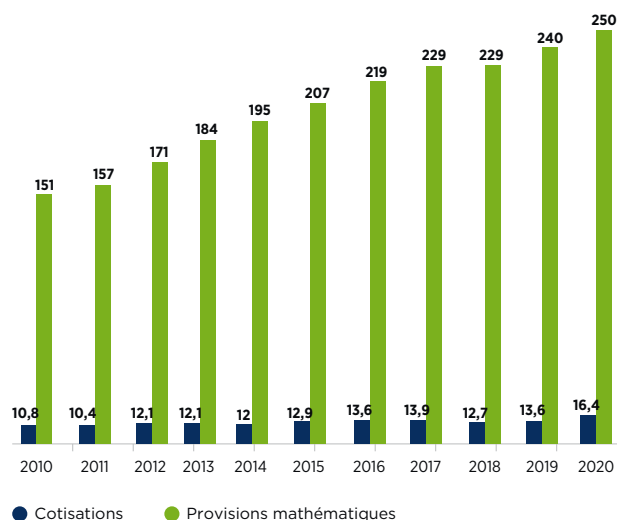
« En 2020, plus de 2,4 millions de Français ont bénéficié d'une rente viagère au titre de la retraite supplémentaire »

En 2020, tous contrats confondus, ce sont plus de 2,4 millions de Français qui ont bénéficié d'une rente viagère au titre de la retraite supplémentaire dont le montant annuel était de 2280 euros en moyenne par bénéficiaire.

L'épargne retraite reste encore aujourd'hui peu développée en France. Un paradoxe dans un contexte où le taux d'épargne et le stock d'actifs financiers des Français sont, eux, particulièrement élevés.

La loi Pacte du 22 mai 2019, relative à la croissance et la transformation des entreprises, a réformé l'épargne retraite en harmonisant et en simplifiant les produits. Cette réforme vise à accroître l'attractivité de l'épargne retraite tout en orientant les flux d'épargne vers l'économie productive.

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN FRANCE (EN Md€)



Les provisions mathématiques correspondent à l'estimation, à un moment donné, du montant des engagements de l'assureur vis-à-vis de ses assurés.

Source > Drees, La retraite supplémentaire, données jusqu'au 31 décembre 2020.

Une offre d'assurance vie diversifiée, en phase avec les besoins des souscripteurs

À la recherche d'une épargne attractive et innovante s'ajoute l'attachement que les Français portent aux engagements sociétaux. La période de crise liée à la pandémie de Covid-19 a été marquée par une progression des dons. En septembre 2020, le « Baromètre du comportement donateur » évaluait l'augmentation des dons ponctuels à +19,6% en 2020⁽¹⁾. Ces derniers viennent soutenir la protection de l'enfance, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ainsi que la recherche médicale.

— Une grande diversité d'offres d'assurance vie pour une approche modulée des risques

En tant que produit d'épargne, l'assurance vie propose une répartition modulable et diversifiée des supports d'investissement en fonction du profil de risque et de l'horizon d'investissement de l'épargnant.

L'ASSURANCE VIE : UNE GRANDE DIVERSITÉ D'OFFRES



2255 produits d'assurance vie sont ouverts à la commercialisation selon l'enquête annuelle de l'ACPR sur la revalorisation des taux servis.

1 — Baromètre du comportement donateur de France générosités, 2020.

 EXPLORER

Qu'est-ce que l'assurance vie ?

Les contrats d'assurance vie répondent à deux objectifs : d'une part, ils permettent la couverture du risque de décès d'une personne et, d'autre part, ils offrent une solution d'épargne au consommateur.

Par ce contrat, l'épargnant, souscripteur ou adhérent, verse une prime ou cotisation à l'assureur. En contrepartie du versement de cotisations ou de primes, ce dernier reverse les sommes investies sous forme de capital ou de rente à une date prédéterminée, si l'assuré est en vie, ou, en cas de décès de l'assuré avant le terme, à un ou des bénéficiaires que celui-ci a désigné(s).

Des usages multiples

L'assurance vie peut prendre différentes formes : assurance en cas de vie, assurance en cas de décès, assurance mixte, temporaire ou la vie durant. Ses usages sont donc multiples.

Par exemple, elle peut garantir le versement d'une rente ou d'un capital, en cas de décès de l'assuré avant la fin des études de ses enfants (rente éducation). Elle peut aussi permettre à des parents de garantir, après leur décès, un revenu régulier et sûr à leur enfant handicapé (rente de survie).

Des possibilités de garanties complémentaires

Les entreprises d'assurance peuvent proposer, à titre accessoire au contrat principal, des garanties complémentaires, moyennant le paiement d'une prime ou cotisation particulière. L'objet de ces garanties peut varier en fonction des besoins de sécurité ressentis par l'assuré.

Les garanties complémentaires peuvent, par exemple, prémunir les assurés contre les risques de décès accidentel, d'incapacité de travail, d'invalidité ou de dépendance.

La composition de l'assurance vie

Parmi les supports de l'assurance vie, on distingue :

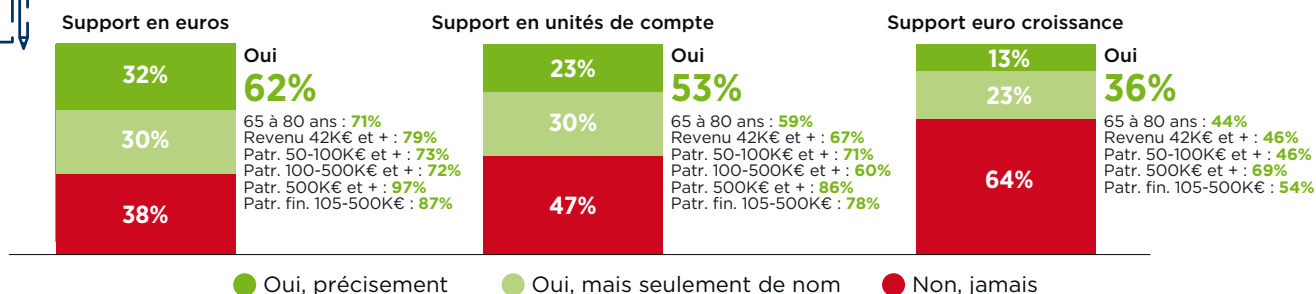
- **les fonds en euros** qui permettent une garantie à tout moment des primes investies ;
- **les supports en unités de compte (UC)** pour lesquels la valeur de l'épargne n'est pas garantie et peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la valeur du support (actions et obligations d'entreprises, immobilier, fonds de capital investissement, infrastructures...), auquel est référencée cette unité de compte ;
- **les fonds euro croissance** qui permettent de choisir librement un niveau de garantie à échéance (garantie totale ou partielle du capital investi) et une durée d'engagement adaptée au projet de l'épargnant.

LES SUPPORTS EN EUROS SONT LES MIEUX CONNUS DES FRANÇAIS



Avez-vous déjà entendu parler des différents supports suivants pour les contrats d'assurance vie ?

Base : ensemble (1500)



● Oui, précisément ● Oui, mais seulement de nom ● Non, jamais

Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.



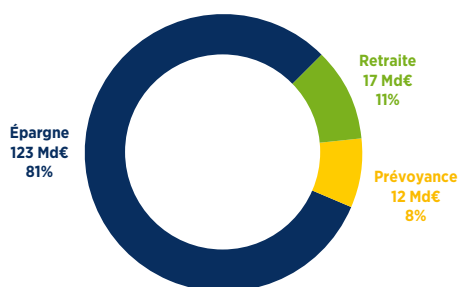
EXPLORER

L'assurance vie est un placement d'épargne, mais aussi un produit de retraite qui offre des garanties de prévoyance

Les provisions mathématiques de l'assurance vie s'élèvent à 1812 milliards d'euros fin 2021*. Elles proviennent essentiellement de l'épargne des Français (86%) et de l'assurance retraite (14%).

D'une manière générale, en termes de cotisations, outre l'épargne et l'assurance retraite, la prévoyance au global (les garanties décès...) représente 8% de l'ensemble en 2021.

Cotisations en assurance vie :
151 milliards d'euros en 2021



Provisions mathématiques en assurance vie :
1 812 milliards d'euros en 2021



* Estimation

Source > France Assureurs.

 **EXPLORER**

Une forte protection des épargnants

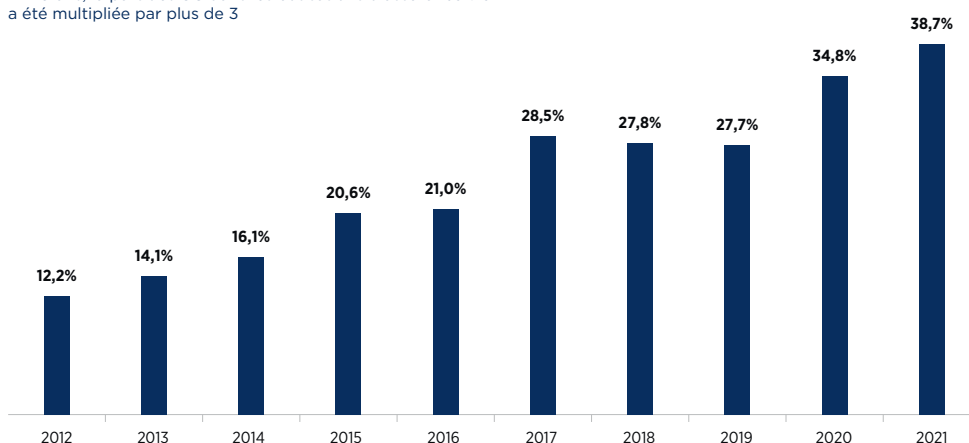
L'assurance vie est soumise à une réglementation complexe et croissante, visant à protéger l'épargnant. En France, tout distributeur d'un contrat d'assurance vie/retraite doit prendre en compte, avant de conseiller un contrat, une série d'informations sur le client visant à identifier son profil d'investisseur et son projet d'investissement (situation familiale, patrimoniale, revenus, dépenses, horizon de placement...). Le conseil donné sur la base de ces éléments est formalisé par écrit. L'évaluation préalable à la souscription du contrat peut demander plusieurs entretiens d'une durée de plus d'une heure avec le client, selon la complexité du contrat, les montants investis et les supports proposés.

Le document d'information des investisseurs particuliers (PRIIPs)

Le règlement sur le document d'informations clés relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs - Packaged Retail Investment and Insurance Products) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Il introduit un modèle européen standardisé de document d'informations à destination des investisseurs particuliers avant la conclusion du contrat. Il vise à uniformiser l'information précontractuelle afin de faciliter la comparabilité et la compréhension, mais également de renforcer la transparence de ces produits, quel que soit l'État membre dans lequel le consommateur souhaite effectuer son investissement.

LES UNITÉS DE COMPTE (UC) GAGNENT DU TERRAIN

En 10 ans, la part des UC dans les cotisations d'assurance vie a été multipliée par plus de 3



Source > France Assureurs, 2021.

Le souscripteur peut modifier à tout moment la répartition de son épargne entre les différents supports, sans impact fiscal, en réalisant des arbitrages.

En outre, le souscripteur peut choisir soit de gérer lui-même son épargne (gestion libre) soit de la confier à son assureur (gestion déléguée). Quel que soit le mode de gestion retenu, l'assureur prélèvera des frais au titre de la gestion administrative et financière du contrat.

 **EXPLORER**

Les frais en assurance vie

Un produit d'assurance vie doit être construit, géré et commercialisé. Les épargnants français sont, par ailleurs, demandeurs de conseils pour orienter leur épargne. Le rapport sur la protection des épargnants des sénateurs Jean-François Husson et Albéric de Montgolfier souligne cette appétence particulière dans notre pays.

Les montants des frais prélevés dans le cadre du contrat, notamment destinés à couvrir le coût des services de conseil et d'orientation, doivent être clairement explicités à l'assuré.

Le rapport sur les nouveaux Plans d'épargne retraite du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) émet trois recommandations :

- offrir une information complète sur les frais avant la souscription, disponible sur internet pour tous les prospects ;
- afficher les frais totaux ;
- permettre une comparabilité des offres.

— Les assureurs au plus près de leurs clients

C'est au travers de l'étape fondamentale du devoir de conseil que les distributeurs réalisent un diagnostic des besoins de l'épargnant et de la mise en adéquation avec son profil de risque.

L'assurance vie dispose d'une animation commerciale répartie sur tout le territoire. Cette relation de proximité permet de proposer au client un conseil de qualité et d'être réactif, quand ses conditions de vie évoluent, pour s'adapter à son profil de risque d'investissement et s'aligner avec ses nouveaux besoins.

Enfin, les entreprises d'assurance doivent prendre en compte, dans leur politique de rémunération, l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client en évitant les incitations pouvant conduire à un conseil biaisé dans les choix recommandés aux clients.

Elles doivent ainsi :

- mettre en œuvre un processus de conception et de validation des produits d'assurance qui intègre les objectifs, intérêts et caractéristiques des clients et favorise une bonne gestion des conflits d'intérêt ;
- mettre en œuvre et veiller à l'application de dispositifs organisationnels destinés à éviter que les conflits d'intérêt susceptibles de se poser ne portent atteinte aux intérêts de leurs souscripteurs ou adhérents.

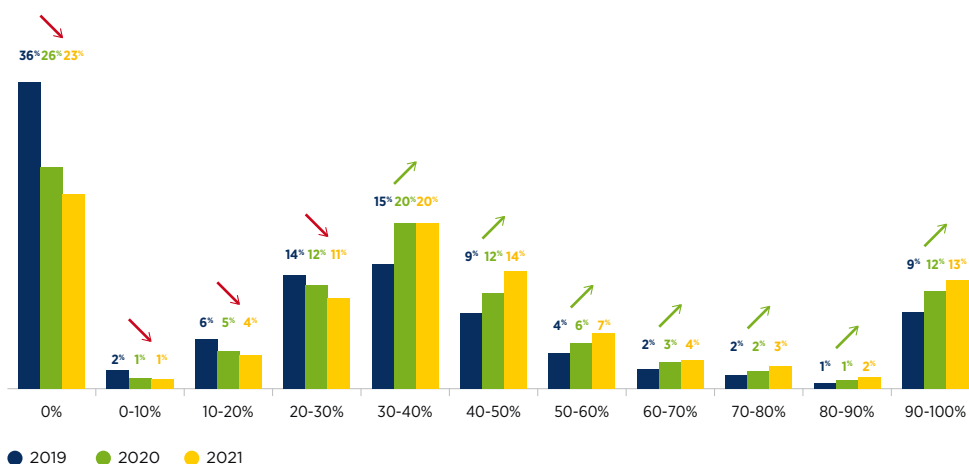
L'application de l'ensemble de ces règles est contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

« Plus de 60% des encours sont investis dans une formule d'assurance comprenant des unités de compte »

La dynamique de cette appétence pour les unités de compte se reflète progressivement dans les encours. Plus de 60% des encours sont investis dans une formule d'assurance comprenant des unités de compte.

L'augmentation de la part des cotisations investies en unités de compte correspond à un déplacement des épargnants vers des formules dont la part en unités de compte est plus élevée. Les formules 100% euros baissent de 13 points (pp) depuis 2019 alors que celles contenant de 30% à 40% d'UC progressent de +5 pp. Toutefois, à fin décembre 2021, il reste 39% de contrats investis totalement en fonds euro.

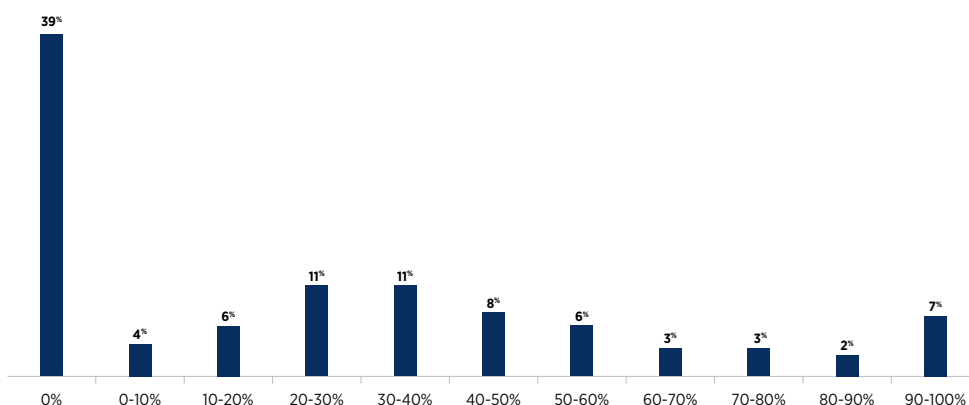
LA RÉPARTITION DES COTISATIONS SELON LEURS PARTS EN UC



Note de lecture : En 2019, 9% des cotisations étaient investies avec une part en UC comprise entre 40 et 50%. Cette part a augmenté au cours du temps pour atteindre 14% en 2021.

Source > France Assureurs.

LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS SELON LA PART EN UC AU 31 DÉCEMBRE 2021



Note de lecture : Au 31 décembre 2021, 6% de l'encours est composé de contrats avec une part d'UC comprise entre 10% et 20%.

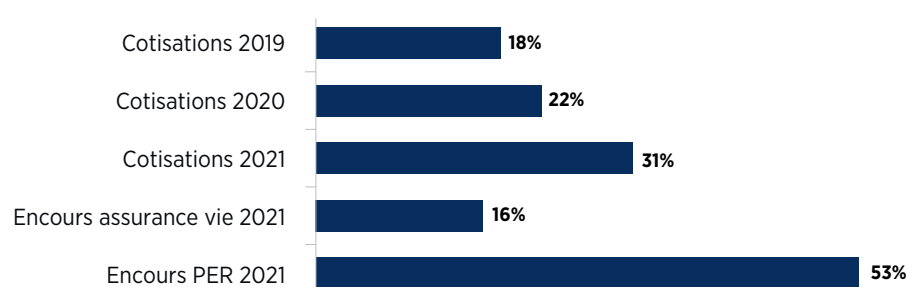
Source > France Assureurs, périmètre épargne de l'assurance vie.

L'assurance vie accompagne l'épargnant dans cette prise de risque en lui proposant des solutions permettant de maîtriser les risques de marché grâce à des options de gestion, accessibles à un grand nombre de contrats, qui sont à mi-chemin entre la gestion libre et la gestion déléguée.

— Une gestion pilotée qui se démocratise

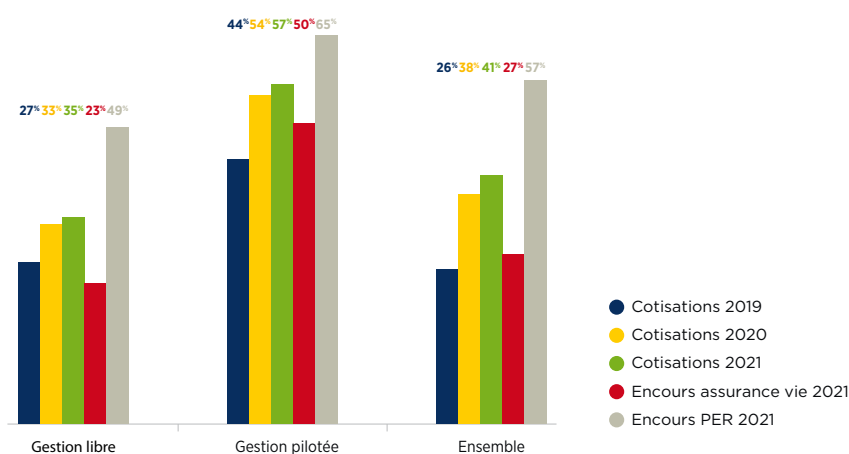
La part des fonds confiés en gestion pilotée (ou sous mandat) augmente progressivement depuis deux ans. Au 31 décembre 2021, plus de la moitié de l'encours des Plans d'épargne retraite (PER) est gérée ainsi. Ce mode de gestion favorise les unités de compte, de 17 à 22 points de pourcentage pour les primes et de 15 à 27 points de pourcentage pour les encours.

LA PART DE LA GESTION PILOTÉE/SOUS MANDAT (ENSEMBLE ÉPARGNE ET RETRAITE)



Note de lecture : La part des primes investies en gestion pilotée passe de 18 à 31% entre 2019 et 2021. 16% des encours en assurance vie sont gérés ainsi.

LA PART DES UC SELON LE TYPE DE GESTION DU CONTRAT



Note de lecture : En 2021, 41% des primes sont investies en UC. Cette part est de 35% quand la gestion est libre mais s'élève à 57% quand la gestion est pilotée.

Source > France Assureurs, périmètre épargne de l'assurance vie.

— Une transférabilité facilitée

La transférabilité intra-compagnie instaurée par la loi Pacte est, en outre, un élément de souplesse pour permettre à l'épargnant d'être en phase avec les différentes innovations que représente l'accès à une large gamme d'unités de compte, y compris aux investissements socialement responsables (ISR), et à de nouvelles options de gestion de portefeuille.

Ainsi, en 2021, 423 000 contrats ont été transférés pour un montant de 15,2 milliards d'euros (contre 236 000 contrats pour 6,8 milliards d'euros en 2020). Sur l'ensemble de l'année 2021, ces transferts ont permis de réinvestir 2,5 milliards d'euros supplémentaires en UC.

 DÉCODER

La transférabilité

La loi Pacte énonce le principe de la transférabilité intra-compagnie comme une faculté soumise au consentement de l'assureur. Chaque assureur définit sa politique d'acceptation des demandes de transfert et la communique à ses clients.

La profession a souhaité, au travers d'un engagement de place, aller plus loin, grâce à un mécanisme d'acceptation automatique des demandes de transfert, dès lors qu'il s'agit notamment du même distributeur.

Ainsi, les entreprises d'assurance s'engagent à accepter toute demande de transformation dès lors que les deux conditions suivantes sont remplies :

- le contrat d'accueil est en cours de commercialisation par le même distributeur que le contrat d'origine pour les caractéristiques de clientèles concernées ;
- le contrat d'accueil présente un caractère approprié, selon l'analyse du distributeur, et est conforme avec les exigences et besoins du souscripteur ou de l'adhérent.

Les autres demandes sont traitées au cas par cas par les assureurs.

Par ailleurs, chaque client reste libre de choisir son distributeur.

— Une réponse à tous les projets de vie et de transmission

L'assurance vie permet de financer des projets tels que l'achat d'une résidence principale ou les études supérieures des enfants. Elle permet aussi de se constituer une épargne de précaution en cas de coup dur.

Le contrat d'assurance vie permet aussi à l'épargnant de transmettre son patrimoine à son décès à des bénéficiaires, librement choisis dans la clause bénéficiaire, dans des conditions fiscales spécifiques.

Le champ des bénéficiaires éligibles est très large : il peut s'agir du conjoint, des enfants, des petits-enfants, d'un neveu ou d'une nièce, d'un ami nominativement désigné ou d'une association caritative. Du fait du mécanisme juridique dit de la « stipulation pour autrui », les sommes versées sur son assurance vie ne font pas partie du patrimoine du défunt et n'entrent donc pas dans sa succession sur le plan fiscal.

POUR 2 FRANÇAIS SUR 5, L'OBJECTIF DE L'ASSURANCE VIE EST DE POUVOIR FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS, FAIRE FRUCTIFIER UN CAPITAL, TRANSMETTRE UN PATRIMOINE ET PRÉPARER SA RETRAITE

Dans quel but avez-vous choisi de souscrire une assurance vie ?

Base : a souscrit / une personne du foyer a souscrit une assurance vie (756) - Plusieurs réponses possibles **2,3** raisons évoquées en moyenne



41%

pour faire face aux imprévus



40%

pour valoriser ou faire fructifier votre capital

Revenu 42K€ et + : **51%**
 Patr. 500K€ et + : **63%**
 Patr. financier 105-500K€ : **58%**



39%

pour transmettre votre patrimoine dans de bonnes conditions

65 à 80 ans : **56%**
 Revenu 42K€ et + : **45%**
 Patr. 100-500K€ : **45%**
 Patr. financier 105-500K€ : **55%**



37%

pour préparer votre retraite

50 à 54 ans : **57%**
 Patr. 500K€ et + : **49%**
 Patr. financier 105-500K€ : **47%**
 RN : **42%**



29%

pour faire face en cas de perte d'autonomie d'un parent ou de vous-même



27%

pour pouvoir aider vos proches dans l'avenir



17%

pour réaliser un achat ou un investissement dans le futur

3%

autre raison

Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.



EXPLORER

La fiscalité de l'assurance vie

En cas de rachat du contrat d'assurance vie, les sommes qui ont été versées ne sont pas soumises à l'impôt. Seuls les gains sont taxés, en fonction de la date à laquelle est effectué le rachat, avec des abattements (9 200 euros pour un couple marié, 4 600 euros pour une personne seule) si le contrat a plus de 8 ans.

En cas de décès de l'assuré, le capital ne rentre pas dans sa succession. Une fiscalité spécifique s'applique aux bénéficiaires du contrat en fonction de sa date d'ouverture, de la date de versement des primes et de l'âge au moment des versements (avant ou après 70 ans).

Un abattement de 152 500 euros est accordé à chaque bénéficiaire lors du décès de l'assuré, pour le capital épargné avant les 70 ans du souscripteur.

LES FRANÇAIS ET LA FISCALITÉ DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE EN CAS DE SUCCESSION



67%

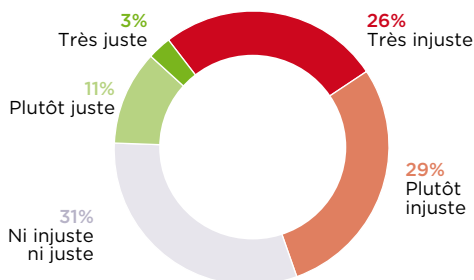
trouvent injuste que la transmission de patrimoine des parents à leurs enfants soit soumise aux droits de succession

50 à 64 ans : **73%**
65 à 80 ans : **76%**
Patr. 100 - 500K€ : **73%**

Pensez-vous qu'il serait juste ou injuste d'accroître la fiscalité liée à la succession sur l'assurance vie ?
Base : ensemble (1500)

seuls 14%

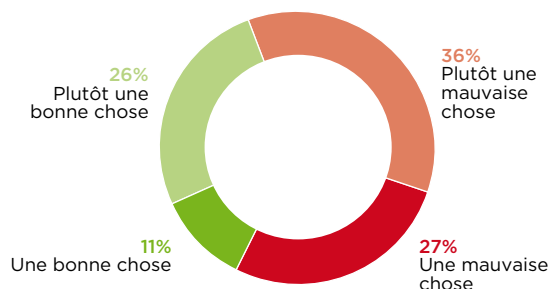
trouveraient juste d'accroître la fiscalité liée à la succession sur l'assurance vie...



Pensez-vous qu'une réforme qui consisterait à supprimer les avantages fiscaux de l'assurance vie liés à la succession serait... ?
Base : ensemble (1500)

... contre 63%

qui pensent qu'une réforme qui consisterait à supprimer les avantages fiscaux de l'assurance vie liés à la succession serait une mauvaise chose



Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

— Un outil efficace de financement de la retraite

L'assurance vie est également un outil efficace de financement de la retraite tout au long de la vie active. L'épargne pour la retraite, constituée dans le cadre du contrat, peut être convertie en rente.

Le succès que connaît le PER illustre la capacité et le rôle central des assureurs pour accompagner les Français dans cette transition.

Après deux années de commercialisation, le marché des PER continue à progresser. En 2021, la collecte nette des PER s'élève à 5,6 milliards d'euros. En parallèle, 8,7 milliards d'euros d'encours sur d'anciens plans d'assurance retraite (Perp, contrats Madelin des travailleurs indépendants et professions libérales...) ont été transformés en PER.

« Le PER participe au financement de l'économie productive dans le contexte de la relance, mais également dans une perspective de plus long terme »

Au 31 décembre 2021, 2,6 millions de personnes détiennent un PER. Les encours s'élèvent à 29,6 milliards d'euros, dont 49% correspondent à des unités de compte.

Le PER participe ainsi au financement de l'économie productive, dans le contexte de la reprise et de la relance, mais également dans une perspective structurelle de plus long terme. Ainsi, 70% des versements sur un PER sont investis dans les entreprises, dont 29% en actions, 37% en obligations et 4% en immobilier.

— Des garanties qui protègent contre les aléas de la vie

Ce qui distingue l'assurance vie des autres formes d'épargne c'est qu'elle comporte à la fois une garantie en cas de vie et une garantie en cas de décès.

Le souscripteur peut notamment choisir des garanties optionnelles de prévoyance en cas de décès. Celles-ci permettent, en cas de décès de l'assuré, de régler aux bénéficiaires désignés le capital constitué sur le contrat lors de la prise d'effet de la garantie choisie.

Ces garanties sont particulièrement utiles dans le cas des contrats d'assurance vie en unités de compte, puisque la valeur de celles-ci est liée aux fluctuations des marchés financiers. La garantie plancher permet, en cas de décès de l'assuré, le versement aux bénéficiaires désignés des sommes correspondant aux versements nets de frais et diminués proportionnellement des rachats effectués.

La garantie cliquet permet, en cas de décès de l'assuré, de verser aux bénéficiaires désignés un capital garanti correspondant au plus haut niveau atteint de l'épargne constatée à une date d'effet déterminée, depuis la prise d'effet de la garantie.

Le contrat peut également prévoir une garantie en cas de dépendance.

Par ailleurs, le souscripteur peut demander une avance à l'entreprise d'assurance afin de faire face à un besoin momentané de trésorerie à court ou moyen terme. La somme avancée n'est pas retirée de l'épargne constituée du contrat et génère potentiellement des produits.

 DÉCODER

Deux illustrations de l'utilisation de l'assurance vie

Dans le cadre d'une famille recomposée

En France, selon l'Insee, 11% des enfants vivent dans une famille recomposée. Ces situations familiales complexes le sont d'autant plus lorsque vient l'heure de préparer les conséquences de son décès. En effet, dans une famille recomposée, les enfants de l'un des époux ne sont pas les héritiers de l'autre époux. Dans ce contexte, le contrat d'assurance vie permet de protéger le conjoint sans pour autant léser les enfants du souscripteur au moyen d'une clause bénéficiaire rédigée en fonction de ce souhait.

Pour protéger une personne en situation de handicap

Un parent ou un proche (grand-parent, frère, sœur...) d'une personne en situation de handicap peut la protéger financièrement, en cas de décès de ce parent ou de ce proche, en souscrivant un contrat d'assurance vie « rente-survie » à son bénéfice.

En cas de décès, celle-ci obtiendra une rente viagère ou un capital.

Quels avantages ?

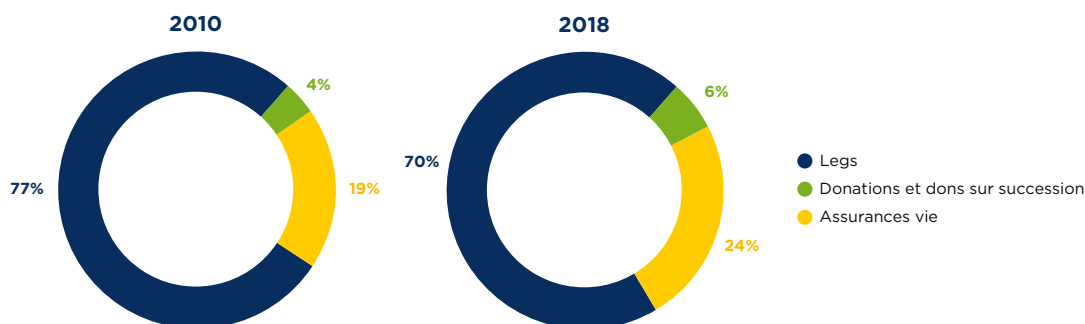
- La rente versée n'est pas prise en compte dans le calcul du plafond de ressources fixé pour l'attribution de l'Allocation adulte handicapé (AAH).
- Elle n'est pas non plus prise en compte pour l'attribution d'autres prestations sociales relatives au handicap.
- Le foyer fiscal auquel est rattachée la personne en situation de handicap bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 25 % des primes versées, dans la limite d'un plafond annuel de 1525 € majoré de 300 € par enfant à charge.
- Si le bénéficiaire décède avant l'assuré, le contrat peut prévoir le remboursement des primes versées.

— Une ressource pour le financement de l'économie caritative

D'après le « Panorama des libéralités » de France générosités, près de 24% des libéralités proviennent des assurances vie. Ce sont environ **300 millions d'euros qui ont été fléchés vers l'économie caritative**, principalement dans la recherche et la solidarité. L'assurance vie est une ressource en croissance pour l'économie caritative.

Du fait de la grande liberté laissée quant au choix des bénéficiaires en cas de décès de l'assuré, l'assurance vie est un moyen de contribuer au financement des engagements sociaux et sociétaux.

LA RÉPARTITION DU MONTANT DES LIBÉRALITÉS REÇUES PAR LES MEMBRES DE FRANCE GÉNÉROSITÉS EN 2010 ET 2018, SELON LEUR NATURE



Note de lecture : en 2018, 70 % des libéralités des membres de France générosités sont des legs.

Source > Panorama des libéralités 2010-2018, France générosités, 2019.

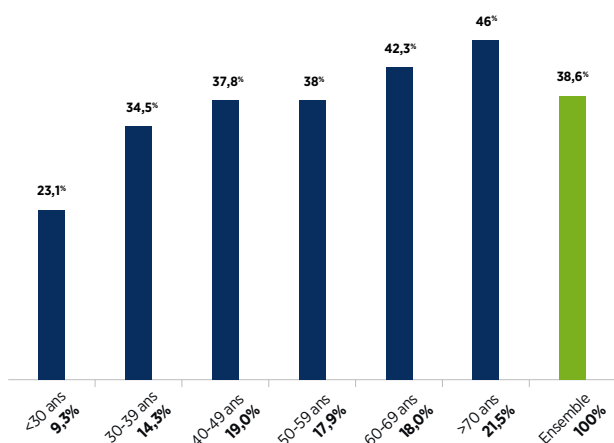
Les Français et l'assurance vie

La simplicité et la modularité de l'assurance vie en font un placement privilégié pour constituer une épargne longue. Cette épargne pourra être utilement mobilisée pour se prémunir contre les aléas de la vie, ou pour anticiper les dépenses significatives auxquelles les souscripteurs devront faire face, telles que l'accession à la propriété, la constitution d'un complément de retraite ou les

dépenses afférentes à une nouvelle personne à charge.

Avec 38 millions de bénéficiaires, 53 millions de contrats et 1876 milliards d'euros d'encours, l'assurance vie est bien le produit d'épargne préféré des Français, notamment au sein des classes moyennes.

LE TAUX DE DÉTENTION DE L'ASSURANCE VIE EN 2018 SELON LES TRANCHES D'ÂGE



« Plus des 3/4 des détenteurs sont des ouvriers, des employés, des agriculteurs, des professions intermédiaires ou des retraités »

Source > Insee, Revenus et patrimoine des ménages, mai 2021.

LE TAUX DE DÉTENTION SELON LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (%)

Agriculteur	57,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	38,3
Profession libérale	53,7
Cadre	50,3
Profession intermédiaire	37,2
Employé	30,2
Ouvrier qualifié	31,4
Ouvrier non qualifié	22,6
Retraité ancien agriculteur	42,4
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	52,0
Retraité ancien cadre ou profession libérale	65,0
Retraité ancien autre salarié	37,7
Autre inactif	18,2

Source > Insee, Revenus et patrimoine des ménages, mai 2021.

Corrélativement, si l'on compare les taux de détention selon les catégories socioprofessionnelles, on retrouve des taux supérieurs à la moyenne chez les retraités (entre 42,4 % pour les retraités agriculteurs et 65,0 % pour les retraités cadres ou professions libérales). Chez les actifs, les taux de détention sont particulièrement élevés (supérieurs à 50 %) parmi les cadres et les professions libérales. Ils sont dans la moyenne pour les artisans/commerçants/chefs d'entreprise, mais légèrement supérieurs à 30 % chez les employés et les ouvriers qualifiés. Plus des trois quarts des détenteurs sont des ouvriers, des employés, des agriculteurs, des professions intermédiaires ou des retraités.

Par ailleurs, selon l'enquête « Les Français et l'assurance vie », conduite par OpinionWay en septembre 2021 à la demande de France Assureurs, les Français expriment des attentes fortes vis-à-vis de leur épargne et des réponses que leur offre l'assurance vie.

« L'assurance vie est l'épargne de moyen-long terme préférée des Français »

L'assurance vie est l'épargne de moyen-long terme préférée des Français (50 %) devant l'épargne logement (43 %), l'épargne retraite (25 %) et les valeurs mobilières (23 %).

LE TAUX DE DÉTENTION SELON LES STRUCTURES FAMILIALES

Type de ménage (%)

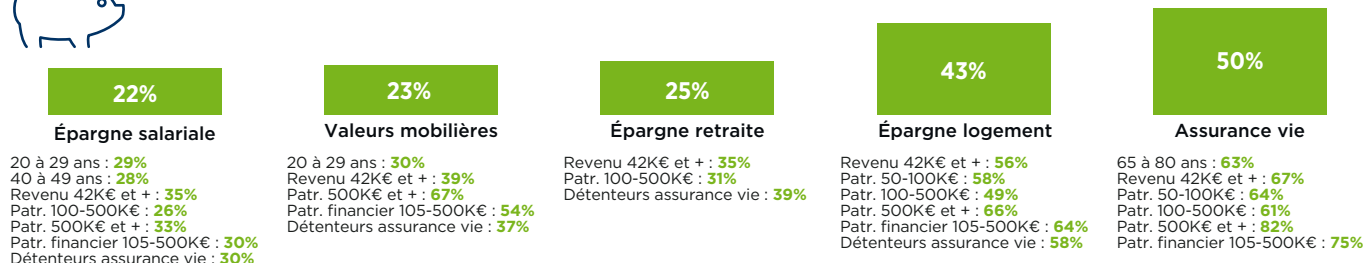
Personne seule	32,8
Famille monoparentale	30,8
Couple sans enfant	47,7
Couple avec enfants	40,3
Autre type de ménage	34,3

Source > Insee, Revenus et patrimoine des ménages, mai 2021.

HORS LIVRETS, L'ASSURANCE VIE EST LE PRODUIT D'ÉPARGNE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS



Vous-même ou une personne de votre foyer a-t-elle souscrit un ou plusieurs... ?
Base : ensemble (1500)

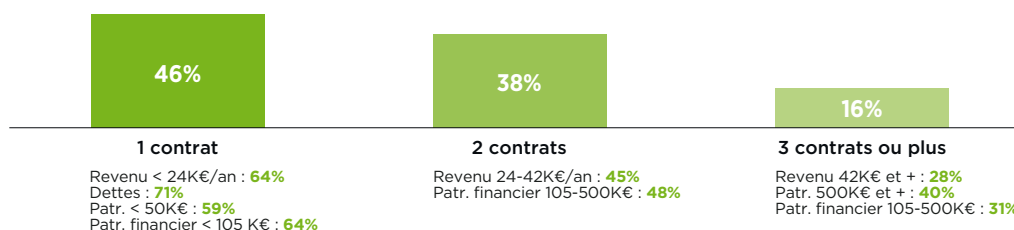


Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

LA MAJORITÉ DES DÉTENEURS D'ASSURANCE VIE DISPOSENT DE PLUS D'UN CONTRAT...



Combien de contrats d'assurance vie sont détenus au sein du foyer ?
Base : a souscrit / une personne du foyer a souscrit une assurance vie (756)

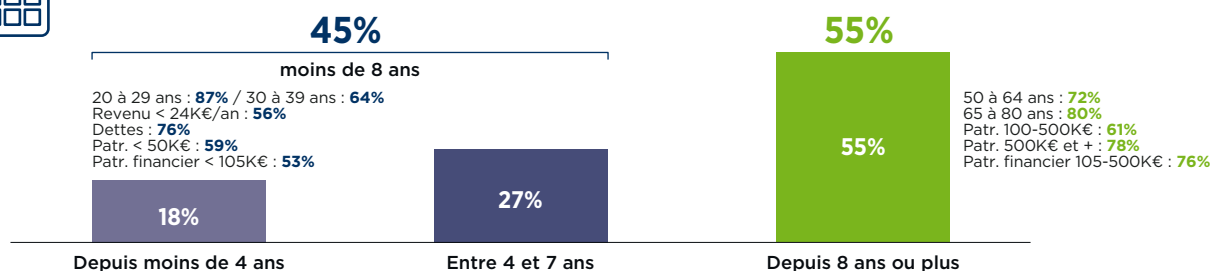


Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

...DÉTENU DEPUIS 8 ANS OU PLUS



Depuis combien de temps détenez-vous, vous ou une personne de votre foyer, de l'assurance vie ?
Base : a souscrit / une personne du foyer a souscrit une assurance vie (756)



Source > Enquête *Les Français et l'assurance vie*, 2021.

Cette étude confirme donc le fort attachement des Français à l'assurance vie, à la fois en raison de la multiplicité des services qu'elle rend à l'épargnant et de son régime fiscal en cas de décès.

L'assurance vie est fortement implantée dans le quotidien des Français, ce qui en fait un véhicule d'épargne et de financement de l'économie comparable à aucun autre.

Offrant une protection en cas de vie et en cas de décès, l'assurance vie répond à deux besoins essentiels des Français :

- elle est suffisamment souple et innovante pour offrir aux épargnants des solutions fiables en matière de sécurisation et de valorisation de leur épargne tout en favorisant la solidarité intergénérationnelle ;
- elle est particulièrement adaptée aux défis économiques, financiers et sociétaux auxquels est confrontée la France.



L'assurance vie,
un moteur essentiel du
financement de l'économie
française



L'assurance vie joue un rôle essentiel dans le financement de l'économie. Elle finance une partie de l'endettement des États : ses engagements en obligations souveraines à fin 2021 étaient de 697 milliards d'euros.

Ses engagements en faveur des entreprises sont encore plus élevés : 1480 milliards d'euros, dont 517 milliards d'euros en actions et 822 milliards d'euros en obligations. L'ensemble de la contribution de l'assurance vie s'élevait à 2 417 milliards d'euros fin 2021.

LA CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE VIE AU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE AU 31/12/2021

	Fonds euros		Supports UC		Ensemble	
	en Md€	en %	en Md€	en %	en Md€	en %
Entreprises	1062	55,4 %	419	83,5 %	1480	61,2 %
Dont actions	231	12 %	286	57 %	517	21,4 %
Dont obligations d'entreprises	736	38,4 %	86	17,2 %	822	34 %
Dont immobilier d'entreprises	95	5 %	47	9,3 %	142	5,9 %
Obligations souveraines	670	35 %	26	5,2 %	697	28,8 %
Immobilier d'habitation	14	0,7 %	7	1,4 %	21	0,9 %
Autres	169	8,8 %	50	9,9 %	219	9,1 %
Total	1916	100 %	502	100 %	2 417	100 %

Note : valeurs de marché.

Estimation à partir des états S.06.02 après mise en transparence des organismes de placements collectifs (OPC).

Source > France Assureurs.

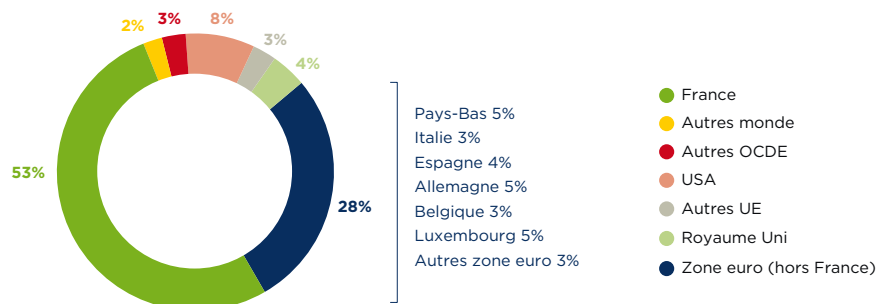
Fin 2020, les investissements dans les PME/ETI atteignaient 86 milliards d'euros, en augmentation de 13 % par an en moyenne depuis 2015. Ces financements sont réalisés pour moitié par des titres de capital (actions, parts de FCPR, OPC...) et pour l'autre moitié par des titres de dette.

Il est important de souligner que les investissements de l'assurance vie vont d'abord à l'économie française, qui en accueille 53 % (81 % dans la zone euro). Dans le détail, ce soutien à l'économie française se manifeste par la détention d'obligations d'État à

« Un quart des placements des assureurs vie finance des entreprises françaises »

hauteur de 432 milliards d'euros et par l'investissement dans les entreprises sous forme d'actions (263 milliards d'euros) ou d'obligations (328 milliards d'euros). Ainsi, un quart des placements des assureurs vie finance des entreprises françaises. La majorité des entreprises financées sont des sociétés non financières (58 %), notamment en termes d'actions détenues (70 %).

LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE L'ASSURANCE VIE EN FRANCE ET DANS LE MONDE



Source > France Assureurs.

L'ALLOCATION ET LA GÉOGRAPHIE DES PLACEMENTS EN REPRÉSENTATION DE L'ASSURANCE VIE AU 31/12/2021

	France		Europe (hors France)		Autres	
	En Md€	En %	En Md€	En %	En Md€	En %
Entreprises	708	48 %	519	35 %	253	17 %
Dont actions	263	51%	171	33%	83	16%
Dont obligations d'entreprises	328	40%	327	40%	166	20%
Dont immobilier d'entreprises	117	82%	21	15%	4	3%
Obligations souveraines	432	62 %	237	34 %	27	4 %
Immobilier d'habitation	17	82 %	3	15 %	1	3 %
Autres	116	53 %	76	35 %	28	13 %
Total	1274	53 %	834	35 %	310	13 %

Note : valeurs de marché.

Note de lecture : les assureurs investissent 263 Md€ en actions françaises, soit 51% de l'ensemble des actions détenues.

Estimation à partir des états S.06.02 après mise en transparence des OPC.

Source > France Assureurs.

Il est donc essentiel que l'assurance vie continue à jouer ce rôle de soutien à l'économie française et à l'effort de développement et d'investissement des entreprises. Son modèle d'activité lui permet de financer des investissements à long terme. C'est précisément de ce levier dont la France a besoin au

moment où elle commence à se relever de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 et où elle lance d'ambitieux plans de développement dans le domaine de la transition énergétique et climatique, des nouvelles technologies et de la réindustrialisation.

Le produit d'épargne permettant le plus d'investissement productif au moindre coût fiscal pour l'État

L'assurance vie est aussi le produit d'épargne qui impacte le moins les finances publiques, puisque le coût de son régime fiscal spécifique est plus que largement compensé par ses effets bénéfiques : le soutien à l'économie et la mise à disposition d'un produit d'épargne sécurisé et performant pour les Français.

Pour 1000 euros investis, le coût pour la collectivité du fait de produits financiers taxés différemment du droit commun est de 69 centimes pour l'assurance vie. Ce coût est plus de deux fois inférieur à celui d'un placement réglementé (Livret A, LDDS, PEL..., à 145 centimes d'euros) et plus de trois fois inférieur à un Plan d'épargne en actions (PEA, à 243 centimes) ou encore à l'épargne salariale (à 251 centimes).

DÉCODER

La fiscalité des contrats d'assurance vie et son impact pour les finances publiques

L'assurance vie dispose d'un cadre fiscal spécifique, notamment quant à l'imposition des gains générés par le contrat au moment de son dénouement. Toutefois, l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) en 2017 sur une grande partie des placements financiers a réduit les différences avec les autres types de placement.

FISCALITÉ SYNTHÉTIQUE DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Ancienneté du contrat	Primes versées avant le 27/09/2017			Primes versées à partir du 27/09/2017	
	< 4 ans	4-8 ans	> 8 ans	< 8 ans	> 8 ans
Montant des primes versées	Toutes primes confondues			< 150 000 €	> 150 000 €
Imposition lors du rachat	PFL 35% + PS 17,2%	PFL 15% + PS 17,2%	PFL 7,5% + PS 17,2% Après abattement annuel de 4 600 € ou 9 200 €	PFU 12,8% + PS 17,2%	PFL 7,5% + PS 17,2%
					PFU 12,8% + PS 17,2% Après abattement annuel de 4 600 € ou 9 200 €
	52,2%	32,2%	24,7%	30%	24,7%
					30%

D'après le rapport des « Voies et moyens » 2022⁽¹⁾, le coût fiscal des mesures relatives à l'assurance vie est estimé à 1273 millions d'euros pour un encours de 1876 milliards d'euros. Par comparaison, le dernier rapport sur l'épargne réglementée⁽²⁾ chiffre à 1177 millions d'euros les dépenses fiscales et sociales associées à cette épargne de 814 milliards d'euros.

Un moyen de financement des entreprises de la *French Tech*

Les assureurs investissent notamment sur les secteurs technologiques porteurs de croissance. Depuis fin 2019, quinze assureurs se sont engagés dans l'initiative dite « Tibi », du nom de Philippe Tibi, ancien président de l'Association française des marchés financiers (Amafi), auteur d'un rapport sur les difficultés des *start-up* à lever des fonds de plus de 50 millions d'euros dans l'Hexagone.

Cette initiative lancée par différents ministères vise à créer un écosystème dense de financement en faveur des jeunes entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies, pour des secteurs pointus comme les sciences de la terre, les biotechs, la transition énergétique. Les fonds mobilisés par les assureurs dans cette initiative s'élevaient à 2,3 milliards d'euros en mai 2021.

1 — Évaluations des voies et moyens, Annexe au Projet de loi de finances pour 2022, septembre 2021, p. 91.

2 — Banque de France - Eurosysteme, L'épargne réglementée, Rapport annuel 2020, 2021, p. 18.

Un rôle clé à jouer dans la finance durable

L'assurance vie est l'un des véhicules les plus efficaces en matière **d'épargne responsable**, car il s'agit d'une épargne de long terme **avec des échelles de temps cohérentes** avec le déploiement d'investissements liés au développement durable.

EXPLORER

L'assurance vie tournée vers l'investissement responsable

Depuis fin 2018, les assureurs s'étaient engagés à inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte bénéficiant d'un label à caractère socialement responsable, solidaire ou climat, notamment le label Greenfin ou le label Investissement socialement responsable (ISR). Cette initiative volontaire est depuis devenue obligatoire, en application de la loi Pacte et est effective depuis 2022.

Développer des initiatives en matière de financement de projets socialement responsables, de biodiversité ainsi que des activités répondant à des standards de gouvernance élevés est une priorité des acteurs de l'assurance.



Afin de permettre aux particuliers d'épargner de manière responsable grâce à l'assurance vie, France Assureurs a édité le guide **« Épargner responsable grâce à mon assurance vie... c'est possible ! »** qui donne des clés pour bien comprendre les produits responsables, présente les grands principes de ces placements, leurs avantages et répertorie les questions à poser à son conseiller financier avant d'investir.

Pour consulter ce guide, rendez-vous sur franceassureurs.fr, rubrique « L'assurance protège/L'assurance en pratique pour les particuliers ».

« Les investissements verts des assureurs ont augmenté de + 31% en 2020 par rapport à 2019, et s'élèvent à 113 milliards d'euros »

La profession s'est dotée également d'un baromètre mesurant chaque année les progrès collectivement réalisés en vue de piloter l'évolution de la finance durable : les investissements verts des assureurs pour compte propre ont augmenté de +31% en 2020 par rapport à 2019, et s'élèvent à 113 milliards d'euros à fin 2020.

À fin 2021, l'encours des unités de compte « finance durable » s'élève à 124 milliards d'euros, en hausse de +33% sur l'année, soit une hausse deux fois plus dynamique que celle des placements en unités de compte des sociétés d'assurance vie (+17% sur la même période).

 **EXPLORER**

Les supports en unités de compte responsables

Ces fonds bénéficient d'un label. En France, les principaux labels sont : investissement socialement responsable (ISR), financement de la transition énergétique et écologique (Greenfin) et finance solidaire (Finansol). Ils offrent la garantie qu'un tiers indépendant a vérifié le respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Encours en Md€	2020	2021	Variation
ISR	92,7	120,9	+30 %
Greenfin	2,5	4,1	+62 %
Finansol	0,9	1,0	+20 %
Total*	93,1	123,9	+33 %

* Les encours totaux des unités de compte répondant aux critères de la loi Pacte sont inférieurs à la somme des trois catégories car certaines unités de compte bénéficient de labellisations multiples.

Source > France Assureurs.

Un effort inédit au service de la relance de l'économie

Dès le début de la pandémie, les professionnels de l'assurance se sont mobilisés pour soutenir les entreprises et s'engager dans la relance.

Mi-2020, le **programme d'investissement Relance Durable France (RDF)**, mis en place par les assureurs et la Caisse des Dépôts (CDC), a permis de lever 2,5 milliards d'euros destinés à accompagner des PME/ETI affectées par la crise sanitaire mais ayant des perspectives de rebond. Ce programme s'est traduit par la création de dix-neuf fonds, finançant les entreprises de manière stable, à moyen et long terme.

Plus de 40% du programme RDF a été fléché vers les secteurs de la santé et du tourisme, particulièrement affectés par la crise sanitaire. Le secteur de la santé a ainsi bénéficié de

800 millions d'euros *via* trois fonds d'investissement de taille exceptionnelle pour ce secteur. Celui du tourisme a bénéficié de plus de 200 millions d'euros. En contrepartie, les entreprises financées par le programme RDF doivent mettre en place une démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), fixer des objectifs dans ce domaine et attester annuellement auprès des investisseurs des progrès réalisés.

Par ailleurs, le **label « Relance »**, institué fin 2020 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, a permis d'orienter 7 milliards d'euros de placements (dont 5 milliards d'euros en unités de compte) des assureurs vers des investissements finançant en fonds propres, ou en quasi-fonds propres, des PME/ETI également affectées par la crise sanitaire.

Les assureurs ont ensuite conçu avec la direction générale du Trésor, les banquiers et les gérants d'actifs les **Prêts participatifs et les Obligations subordonnés « Relance »**. Ils sont destinés aux PME et ETI, fragilisées par

le contexte sanitaire, mais ayant des plans d'affaires ou d'investissement robustes et en conséquence, un besoin de renforcer leurs fonds propres à long terme (8 ans).



EXPLORER

Les Prêts Participatifs « Relance »

Annoncée par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance le 4 mars 2021, la mise en place des Prêts Participatifs « Relance » vise à aider les PME/ETI à rebondir et à saisir les opportunités de croissance au moment de la reprise économique. Ces prêts viennent renforcer les fonds propres des entreprises pour favoriser leur développement économique. Distribués par les réseaux bancaires, ces Prêts Participatifs sont financés à hauteur de 90 % grâce au Fonds Prêts Participatifs « Relance » bénéficiant de la garantie de l'État à hauteur de 30 %. Pour ce faire, France Assureurs a sélectionné 10 gérants.

Deux fonds d'investissement ont été mis en place par les assureurs pour financer les Prêts Participatifs « Relance », émis par les réseaux bancaires auprès de leurs clients, ainsi que les « Obligations Relance », émises par des entreprises sélectionnées par des sociétés de gestion. En contrepartie du financement *via* les Obligations «Relance», des objectifs

sont fixés aux entreprises en termes de renforcement des fonds propres et de RSE, dont l'atteinte pourra, dans certains cas, réduire le coût financier pour elles. La taille des fonds est respectivement de 11 milliards d'euros pour les Prêts Participatifs « Relance » et de 1,7 milliard d'euros pour les « Obligations Relance ».

 DÉCODER

Le fonds « Obligations Relance » : un dispositif original pour financer la croissance et la transformation des PME/ETI

Les « Obligations Relance » sont détenues par le fonds « Obligations Relance » qui bénéficie de la garantie de l'État à hauteur de 30 %. Les « Obligations Relance » doivent représenter 90 % des obligations subordonnées, d'une maturité de 8 ans, remboursables *in fine*, émises par les PME/ETI. Les 10 % d'obligations subordonnées non garanties par l'État sont détenues par les sociétés de gestion du fonds, par les 20 investisseurs du fonds « Obligations Relance » et par d'autres investisseurs *via* différents fonds d'alignement d'intérêts.

Le taux d'intérêt des obligations émises par les entreprises et détenues par le fonds « Obligations Relance » est compris entre 5 % et 7 %, avec un taux moyen inférieur à 6 %. L'objectif général est un niveau de taux attractif pour la catégorie d'entreprises visée, compte tenu des caractéristiques des « Obligations Relance » (maturité, remboursement à terme, subordination, non-dilution des fonds propres, conseil stratégique et de gestion...). L'atteinte d'objectifs de type ESG et l'augmentation des fonds propres sont des critères qui permettent aux PME/ETI de baisser leur taux d'emprunt. À travers les « Obligations Relance », il s'agit d'inciter les PME/ETI à accélérer leur investissement notamment dans la transition écologique et à renforcer leur bilan.

**Les propositions des
assureurs**
pour renforcer le rôle de
l'assurance vie au service de
l'économie française et de la
croissance durable

À l'heure où le pays est confronté à des choix économiques forts notamment dans le domaine de la transition énergétique, de la souveraineté technologique et du renforcement des capacités financières des entreprises, l'assurance vie doit être en mesure de jouer un rôle encore plus décisif.

Elle fait régulièrement l'objet d'analyses et de propositions de la part de la représentation nationale ou de groupes de réflexion, mais celles-ci s'intéressent souvent davantage à son cadre fiscal qu'aux conditions économiques et réglementaires dans lesquelles elle évolue.

France Assureurs prône **un certain nombre d'évolutions afin de permettre à l'assurance vie de jouer encore mieux son rôle au service de l'économie productive et de s'adapter aux évolutions de la société et des modes de vie des Français**. L'assurance vie a besoin d'un cadre actualisé, en phase avec les nécessités économiques du moment. Ce livre blanc présente des propositions dans ce sens.

Renforcer l'utilité sociétale et citoyenne de l'assurance vie au moment de la transmission

Les différentes thématiques développées tout au long de ce livre blanc soulignent l'utilité économique mais aussi sociétale et citoyenne de l'assurance vie. Il est donc plus que jamais nécessaire d'en conserver les atouts clés, afin qu'elle puisse coller au plus près des évo-

lutions de la société et des modes de vie des Français. Dans cet esprit, les assureurs proposent d'actualiser certains paramètres de ce produit, liés à l'espérance de vie ou au coût de la vie, dans le cas de la transmission.

FABRIQUER

PROPOSITION 1

Actualiser certains paramètres de l'assurance vie inchangés depuis 30 ans

• Indexer la condition d'âge sur l'espérance de vie

Les assureurs proposent d'indexer l'âge pivot sur l'allongement de l'espérance de vie et de porter ainsi cet âge pivot à 75 ans, contre 70 ans aujourd'hui.

• Indexer les abattements sur le coût de la vie

Les assureurs proposent d'indexer le montant des abattements en cas de transmission en portant respectivement ce montant, de 30 500 et 152 500 euros à 46 000 et 204 000 euros.

Ces propositions ne remettent pas en cause les caractéristiques de l'assurance vie, s'agissant de la diversité des options laissées au choix de l'épargnant, de la sécurité de l'épargne et de son cadre fiscal.

Elles visent au contraire à lui permettre de contribuer encore davantage au financement de l'économie, à celui des entreprises et à la transformation globale de l'économie vers un modèle plus durable, conformément aux attentes des Français.

Faire de l'épargne retraite un investissement de long terme, au service de l'économie productive

Commercialisé depuis octobre 2019, le Plan d'épargne retraite (PER) a rencontré son public et est devenu un produit de retraite de référence pour les Français. Le PER contribue de surcroît fortement au financement de l'économie productive de notre pays.

L'enjeu est d'accompagner les Français dans la préparation de leur retraite tout en faisant de l'épargne retraite un investissement de long terme au service de l'économie productive.

FABRIQUER

PROPOSITION 2

Relever le plafond des versements déductibles sur le PER

Afin d'accroître le potentiel de croissance et stimuler l'économie française dans la phase de relance, faire de la retraite un investissement de long terme pour soutenir la reprise économique des entreprises est une solution à privilégier et à encourager.

C'est dans cette perspective, et à plus long terme, que les assureurs proposent de **porter le plafond des versements déductibles sur le PER de 10 à 20 %** des revenus professionnels.

Poursuivre la dynamique française et européenne en faveur d'une plus grande transparence des frais liés à l'assurance vie

La loi Pacte et les différentes réglementations européennes imposent aux assureurs vie des exigences en matière de transparence des frais auxquelles ils se conforment strictement.

Cette transparence, associée à la très forte concurrence existant sur le marché de l'assurance vie, constitue déjà une protection pour les épargnants.

Par ailleurs, France Assureurs a signé le 2 février 2022 un accord de place pour

renforcer la transparence des frais des Plans d'épargne retraite et de l'assurance vie. Cet accord a été initié et orchestré par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance à partir des propositions du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

France Assureurs se félicite de la signature de cet accord qui marque la volonté du secteur de l'assurance d'œuvrer pour la simplification et la transparence des offres au bénéfice des épargnants.

FABRIQUER

PROPOSITION 3

Valoriser la transparence des frais auprès des épargnants

À partir du 1^{er} juin 2022, un tableau standard regroupant les frais par catégorie sera mis en ligne sur le site Internet de chaque producteur de PER ou d'assurance vie.

France Assureurs a également soutenu la recommandation du CCSF en faveur de l'information de l'épargnant en amont de la souscription (précontractuelle) et après celle-ci, notamment *via* la mention du montant total des frais de gestion du

contrat, d'une part, et des actifs, d'autre part, exprimé en pourcentage de l'encours, dans le relevé annuel tant pour le PER que pour l'assurance vie. Sa mise en application étant prochainement prévue, France Assureurs entend la valoriser en faisant connaître et reconnaître son intérêt et ses conséquences au bénéfice des épargnants.

Améliorer l'information des investisseurs particuliers

Si les entreprises d'assurance partagent l'objectif du règlement « PRIIPs », qui est d'aboutir à une meilleure information des consommateurs en facilitant la comparaison entre les produits d'investissement, elles considèrent que **l'objectif de comparabilité** des produits d'investissement poursuivi par le règlement

PRIIPs **ne doit pas se faire au détriment d'une information claire, pertinente et non trompeuse des consommateurs**, c'est-à-dire une **information adaptée au type de produit**, sur lequel elle porte, ainsi **qu'au marché dans lequel il est commercialisé**.



FABRIQUER

PROPOSITION 4

Proposer un nouveau document « PRIIPs »

C'est la raison pour laquelle les assureurs réfléchissent à proposer un nouveau document « PRIIPs », conforme aux attentes des assurés et qui, dans la mesure du possible, répondrait aux objections sur la complexité des dispositifs réglementaires actuels.

Aujourd'hui, il est essentiel que la stratégie d'investissement de détail de la Commission européenne n'ait pas pour conséquence un accroissement de la complexité

et de la densité de l'information précontractuelle pour les consommateurs. Il faut qu'elle prenne en compte la spécificité de l'assurance vie en tant que produit d'épargne pour déterminer le contenu de l'information.

Enfin, cette stratégie doit préserver le modèle français de distribution fondé sur une obligation de conseil fourni quel que soit le patrimoine ou le niveau de connaissance financière du souscripteur.

Réviser le cadre Solvabilité II

L'une des caractéristiques essentielles de l'assurance vie est d'évoluer dans un cadre réglementaire et prudentiel très strict. Elle opère dans le cadre d'un ensemble de dispositions,

nommées Solvabilité II, entrées en application le 1^{er} janvier 2016, et qui fixent les règles du régime de solvabilité applicables aux sociétés d'assurance dans l'Union européenne.

EXPLORER

Les trois piliers des règles prudentielles

Les règles prudentielles auxquelles sont soumis les assureurs se répartissent en trois « piliers » :

- les exigences quantitatives : règles de valorisation des actifs et des passifs, exigence de capital ;
- les exigences qualitatives : règles de gouvernance et de gestion des risques ;
- les informations à destination du public et du superviseur : contenu, rythme de publication.

Le secteur français de l'assurance s'est investi depuis le début dans l'élaboration et la mise en œuvre de la directive Solvabilité II. Il soutient son objectif qui est de fournir un cadre harmonisé pour les entreprises d'assurance au niveau européen.

Au cours de ses six années d'existence, Solvabilité II a fait preuve de robustesse et d'une relative cohérence.

La révision en cours de Solvabilité II au niveau européen offre l'opportunité de promouvoir une économie durable et compétitive. Elle doit

avoir pour objectif d'alléger les contraintes excessives pour soutenir les investissements et les produits de long terme : l'assurance vie est le produit par excellence qui permet une stratégie de gestion du portefeuille sur le long terme, spécifique au secteur de l'assurance.

DÉCODER

Révision de Solvabilité II : pour une économie européenne durable et compétitive



En juillet 2021, France Assureurs a publié ses propositions pour faire du secteur de l'assurance un moteur essentiel de la relance et de la transition écologique dans le cadre de la révision de la directive européenne Solvabilité II, fixant le régime de solvabilité applicable aux entreprises d'assurance au sein de l'Union européenne.

Pour consulter ce document, rendez-vous sur franceassureurs.fr, rubrique « Nos positions/L'assurance qui finance ».

La révision de Solvabilité II doit préserver le rôle économique et sociétal du secteur de l'assurance et améliorer sa capacité à fournir

une offre diversifiée et abordable de produits d'assurance pour répondre aux besoins des assurés en matière d'épargne à long terme.

 FABRIQUER

PROPOSITION 5

Lever les freins excessifs et atténuer la volatilité du cadre réglementaire actuel Solvabilité II

Pour France Assureurs, la révision de Solvabilité II devrait :

- **lever les freins excessifs pour soutenir les produits et les investissements de long terme** en mettant davantage l'accent sur les actions de gestion permettant d'optimiser le profil de risque plutôt que sur la volatilité à court terme des marchés ;

Il est essentiel que la révision de Solvabilité II permette aux assureurs d'augmenter leur capacité à investir dans les actions à long terme (dont les infrastructures).

Dans un environnement de taux d'intérêt bas, il paraît important que la marge pour risque soit ajustée en conséquence.

- **mieux atténuer la volatilité globale pour assurer le traitement approprié des produits d'assurance de long terme.**

Étendre la correction pour volatilité dynamique (utilisée par les modèles internes) à la formule standard aiderait également à mieux atténuer la volatilité pour les entreprises en formule standard.



Épargner avec l'assurance vie : un guide pour les particuliers

Afin d'accompagner les particuliers dans leurs décisions d'épargne de long terme et de les aider à choisir le contrat d'assurance vie le mieux adapté à leur profil et à leur projet, France Assureurs a publié un guide intitulé « Épargner avec l'assurance vie ».

Cette publication, structurée autour d'une série de questions clés et de bons réflexes à adopter, fait partie de la collection « L'assurance en pratique » éditée par France Assureurs. Elle a obtenu le label Educfi de la Banque de France qui atteste de la pédagogie et de la neutralité des messages délivrés dans le guide, sur un mode simple, accessible et gratuit.

Pour consulter ce guide, rendez-vous sur franceassureurs.fr, rubrique « L'assurance protège/L'assurance en pratique pour les particuliers ».

26, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rue du Champ de Mars 23
1050 Bruxelles

franceassureurs.fr

 @FranceAssureurs